

## Communiqué de presse

### Moins de décisions liées à l'alcool, la vitesse et l'inattention au volant, mais toujours trop de décisions liées aux STUPS dans le Canton de Neuchâtel

Le SCAN tire le bilan de l'année 2021 au niveau des mesures administratives. Les infractions liées à la vitesse (-10%) et à l'alcool au volant (-11%) sont en constante baisse depuis plusieurs années. Les infractions pour inattention au volant diminuent également dans le canton de Neuchâtel (-22%). En revanche, les décisions prononcées à l'encontre des neuchâtelois-e-s pour conduite sous l'influence de produits stupéfiants sont en inquiétante hausse (+16%). Au total, en 2021, 4100 décisions ont été prononcées par la Commission administrative, soit une augmentation de 1,3% par rapport à l'année 2020 qui comptait 4047 décisions. Sur le plan suisse, on assiste à une baisse globale de 2,2% de décisions prononcées.

La section des mesures administratives du SCAN tire le bilan de l'année écoulée. En 2021, la Commission administrative du SCAN a prononcé 4100 décisions, soit une hausse de +1,3% par rapport à 2020. Alors que sur le plan suisse, on constate une baisse de -2,2%.

Ces décisions se répartissent principalement en avertissements (1186) et en retraits (1810).

Aux côtés de ces mesures "classiques", d'autres mesures sont prononcées. Notamment celles concernant le refus de délivrance de permis (57), des interdictions de circuler au guidon d'un cycle (20) ou encore l'interdiction de faire usage d'un permis de conduire étranger (394).

Par rapport à l'année 2020, le SCAN relève une diminution du nombre d'avertissements prononcés en 2021 (-3,8%; CH -7%). Ce phénomène pourrait s'expliquer par une pratique fréquente du télétravail durant cette année écoulée. Il relève néanmoins une augmentation du nombre de retraits de permis (+2%; CH -2,2%).

Différents motifs peuvent être à l'origine d'une mesure administrative. Toutefois, parmi les principaux, le SCAN note des infractions liées à la vitesse (1343 cas), l'ébriété au volant (394 cas) ainsi que l'inattention au volant (327 cas).

Pour la troisième année consécutive, le nombre de mesures administratives en lien avec la vitesse est en diminution (-10%), de même que celui relatif à l'alcool (-11%). Autre signe réjouissant, la baisse significative du nombre de mesures administratives liées aux inattentions diverses au volant qui diminue également (-22%).

En revanche, le SCAN constate que le nombre de mesures liées à la conduite sous l'influence de produits stupéfiants ne cesse d'augmenter. En 2021, 146 mesures ont été prononcées (+16%). D'autre part, 138 mesures ont été prononcées pour toxicomanie.

Le SCAN continue d'agir dans le domaine de la prévention routière. L'année 2021 a notamment été marquée par le concours de prévention participatif "SCAN ton slogan". Plusieurs slogans étaient justement en lien avec l'alcool, la vitesse, l'inattention au volant et la consommation de stupéfiants. Pour tenter de continuer d'infléchir la courbe du nombre d'infractions, la communication du SCAN sera axée en 2022 sur la prévention des drogues au volant. À ce sujet, une vidéo est en cours de réalisation en collaboration avec l'école d'arts appliqués (EAA) de la Chaux-de-Fonds.

#### Pour tous renseignements complémentaires :

- Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, [philippe.burri@ne.ch](mailto:philippe.burri@ne.ch)

Retrouvez tous les communiqués du SCAN sur [scan-ne.ch/medias](https://scan-ne.ch/medias). Photos sur [scan-ne.ch/photos](https://scan-ne.ch/photos).

Malvilliers, le 18 mars 2022 /mco